

**CONSEIL MUNICIPAL DU
17 OCTOBRE 2025
COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi 17 octobre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Raphaël GALLIN-MARTEL, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUICH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Salvator DI VINCENZO.

Absents : Stéphanie BURIAS, Aurélien ROJON (pouvoir à Raphaël GALLIN MARTEL), Damien GOURGAUD
Secrétaire de séance : Béatrice LAPEYRE

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025
- PROJETS SOUMIS À DELIBERATION :

01-10-25	Zonage des eaux pluviales sur le territoire communal le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adopter le zonage des eaux pluviales proposé par le Pays voironnais sur les zones A et N de la commune.
02-10-25	Demande de fonds de concours petites communes du Pays voironnais pour des acquisitions de mobilier et de matériels pour l'école, le restaurant communal et la nouvelle salle associative (Abroge la délibération n°05-09-25 du 18 septembre 2025) Adopté à l'unanimité

Le Maire, Denis MOLIERE



MAIRIE de VELANNE 38620 Velanne	DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025	
N° 01-10-25	

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13
Date de la convocation		Date d'affichage
13 octobre 2025		13 octobre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION	
Zonage des eaux pluviales sur le territoire communal	

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi 17 octobre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Raphaël GALLIN-MARTEL, Martine PIVIER, Aline MOLINA, , Christelle BOUCH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Salvator DI VINCENZO.

Absents : Stéphanie BURIAS, Aurélien ROJON (pouvoir à Raphaël GALLIN MARTEL), Damien GOURGAUD

Secrétaire de séance : Béatrice LAPEYRE

Béatrice LAPEYRE, 2^{ème} adjointe à l'urbanisme, rappelle que la proposition du pays voironnais d'un zonage des eaux pluviales sur le territoire communal, accompagné d'un règlement, a déjà été présentée au précédent conseil de septembre.

Pour rappel, l'adoption du plan de zonage relève de la CAPV pour les zones urbaines et de la commune pour les zones N et A. La CAPV a approuvé le zonage relevant de sa compétence. Pour la partie communale, le maire et l'adjointe ont échangé avec le vice-président en charge du cycle de l'Eau de la CAPV pour l'informer de leurs réticences à approuver ce zonage sur les zones A et N, notamment dans la perspective de la révision du PLU au prochain mandat municipal. La complexité du règlement a été également abordée en rappelant que la commune de Velanne ne dispose pas d'un réseau d'assainissement collectif des eaux usées.

En conséquence, il est proposé de ne pas approuver le zonage et son règlement pour les zones A et N en raison :

- De la proximité des élections de mars 2026
- De la probable révision du PLU
- De la complexité des démarches demandées aux pétitionnaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas adopter le zonage des eaux pluviales proposé par le Pays voironnais sur les zones A et N de la commune.

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

5.7 Intercommunalité

✓

✓ Affichage le :

**MAIRIE de VELANNE
38620 Velanne**

**DÉLIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2025

N° 02-10-25

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13
Date de la convocation		Date d'affichage
13 octobre 2025		13 octobre 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

Demande de fonds de concours petites communes du Pays voironnais pour des acquisitions de mobilier et de matériels pour l'école, le restaurant communal et la nouvelle salle associative
(Abroge la délibération n°05-09-25 du 18 septembre 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le vendredi 17 octobre à 20h00, le Conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis MOLLIERE, Maire.

Présents : Denis MOLLIERE, Serge DEGONNE, Béatrice LAPEYRE, Caroline ARNAUD-GODDET, Arnaud LEMAITRE, Raphaël GALLIN-MARTEL, Martine PIVIER, Aline MOLINA, Christelle BOUCH, Anthony BEJUIS, Georges GUERREIRO, Salvator DI VINCENZO.

Absents : Stéphanie BURIAS, Aurélien ROJON (pouvoir à Raphaël GALLIN MARTEL), Damien GOURGAUD

Secrétaire de séance : Béatrice LAPEYRE

Le maire expose qu'il est nécessaire pour la commune d'acquérir du mobilier et des matériels pour l'école, le 1884 et la salle associative du pôle associatif. Il précise que le mobilier à acquérir pour le pôle associatif n'est pas compris dans le marché de travaux de construction de ce pôle associatif.

- Ecole : pose de luminaires en LED dans les salles de classes, pose d'un carrelage mural dans la cuisine et construction d'un plan incliné maçonné au préau, achat de bancs pour les élèves de grande section de maternelle et achat de deux ordinateurs portables pour les professeurs.
- Restaurant communal « Au 1884 » : pose d'un carrelage antidérapant dans le couloir entre le bar et la salle de restaurant, changement des stores en façade et en terrasse avec pose d'un éclairage aux mêmes endroits, changement des dalles dégradées du faux plafond de la salle de restaurant, pose d'un tuyau d'évacuation sous la tireuse à bière.
- Salle associative du pôle associatif : achat de divers équipements pour le coin cuisine (Réfrigérateur, plaque à induction, lave-vaisselle professionnel, four micro-ondes, bouilloire, cafetière, plan de travail)

Il présente le plan de financement suivant et rappelle que les montants inscrits au budget permettent de financer cette opération pour laquelle la commune peut solliciter le fonds de concours petites communes du Pays voironnais.

Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

- ✓ Dépôt en Sous-préfecture le : 7. 8.1 Fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres
- ✓ Affichage le :

Objet	Prix HT €	Fournisseur	Financeur	Montant €	Taux
ECOLE					
Pose de luminaires en LED dans les salles de classes	2 602,80	GAILLARD Elect	FCPC Pays voironnais	7 342,67	50%
Achat de bancs pour les élèves de grande section de maternelle	345,36	SEMIO	Autofinancement	7 342,67	50%
Achat de deux ordinateurs portables pour les professeurs	1 628,00	JL2S			
RESTAURANT 1884					
Pose d'un carrelage antidérapant dans le couloir entre le bar et la salle de restaurant	960,00	SARL GUINET			
Changement des stores en façade et en terrasse	2 054,00	REYNAUD stores			
Pose de 2 éclairages	704,32	GAILLARD Elect			
Changement des dalles dégradées du plafond de la salle de restaurant	2 165,00	GMR			
Pose d'un tuyau d'évacuation sous la tireuse à bière.	229,87	Yann GLUAIS			
NOUVELLE SALLE ASSOCIATIVE					
Lave-vaisselle professionnel	2 621,60	GFS			
Réfrigérateur, four micro-ondes, bouilloire, cafetière	316,63	BUT			
Plaque à induction	165,83	DARTY			
Plan de travail	891,93	EURL RGM			
TOTAL HT	14 685,34			TOTAL	14 685,34
					100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ce plan de financement et d'autoriser le maire à solliciter un fonds de concours petites communes du Pays voironnais d'un montant de 7 342,67 € et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Velanne les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents,

Le Maire, Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

Nomenclature

- ✓ Dépôt en Sous-préfecture le :
- ✓ 7. 8.1 Fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres
- ✓ Affichage le :